

# News Release

# Communiqué

Minister for  
International  
Trade



Ministre du  
Commerce  
extérieur

Nº 052

Le 9 mars 1989

## LES GOUVERNEMENTS D'OTTAWA ET DE L'ONTARIO PARVIENNENT À UNE ENTENTE SUR LES INDUSTRIES VITICOLE ET VINICOLE

Les gouvernements fédéral et ontarien se sont entendus sur un large ensemble de mesures visant à aider les industries viticole et vinicole de la Province.

Le programme maintient l'intégrité de la stratégie ontarienne de compétitivité sur 12 ans et signifie que les obligations commerciales internationales que le Canada a assumées selon les dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et de l'ALE seront respectées en ce qui concerne le vin.

L'an dernier, les gouvernements fédéral et ontarien ont annoncé un programme à frais également partagés pour faciliter l'adaptation des industries viticole et vinicole. Le programme fournira une assistance pour la réduction de la superficie des vignobles, l'amélioration de la qualité, le soutien des prix et le développement du marché des vins. Ce programme sera exécuté comme prévu, avec une contribution fédérale supplémentaire de 5 millions \$ pour la commercialisation des vins canadiens.

Le nouveau programme d'aide prévoit jusqu'à 45 millions \$ en crédits supplémentaires, dont les frais seront partagés entre le gouvernement et l'industrie de l'Ontario, pour un programme de valorisation et de présentation des vins.

La contribution financière de l'Ontario proviendra de la réduction de la majoration de prix appliquée aux vins. Les nouvelles majorations seront annoncées sous peu par la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO).

Le ministre du Commerce extérieur, John Crosbie, a déclaré que l'entente "est conforme aux obligations internationales que le Canada a assumées au GATT ainsi qu'aux dispositions de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis".

.../2